

MATINÉE DE PRÉVENTION SPORT-SANTÉ « SPOT TOI BIEN SANS ALCOOL » LES STAGIAIRES DU SPOT SE MOBILISENT AVEC L'ASS-NC

Vendredi 28 janvier 2022 dès 8h

En partenariat avec l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie (ASS-NC), les stagiaires du dispositif SPOT au GIEP-NC se mobilisent pour participer à leur manière au « Dry January » (ou « Janvier Sec »), un évènement international destiné à sensibiliser à l'addiction à l'alcool.

Ce projet de partenariat, mené par Élisabeth GOPE-FENEPEJ ANTONIO, intervenante et formatrice en activité physique au SPOT, doit favoriser la transmission de messages préventifs sur la consommation d'alcool et le développement de deux compétences clés à l'employabilité : COMMUNIQUER et TRAVAILLER EN ÉQUIPE.

« Matinée SPORT SANTÉ » le 28 janvier 2022 : MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX SE DÉFENDRE !

Organisée le **vendredi 28 janvier 2022 de 8h à 10h40**, la matinée de prévention « SPOT toi bien sans alcool » rassemblera l'ensemble des stagiaires du SPOT (Bâtiment 20, site du GIEP-NC, Nouville) lors de trois ateliers animés par des professionnels de l'ASS-NC :

- **Atelier verre standard** : la notion du verre standard sera abordée ainsi que l'élimination de l'alcool et les différences entre hommes et femmes.
- **Atelier santé sexuelle et alcool** : les effets de l'alcool sur le consentement (débat autour d'une vidéo), et utilisation du préservatif avec le masque simulant les effets de l'alcool.
- **Atelier changement des habitudes** : les habitudes seront abordées, comment les changer et apporter des exemples et les conséquences de l'alcool sur le corps.

DRY JANUARY, qu'est ce que c'est ? :

Le **#DéfiDeJanvier** est le moyen, chaque année pour des millions de personnes de faire une pause dans leur consommation d'alcool et revoir leur relation à l'alcool. Il ne faut que quelques semaines pour casser une habitude et cela suffit à s'engager dans un rapport plus modéré et plus sain dans la consommation à long terme.

A cette occasion, l'ASS-NC lance le défi à l'ensemble des Calédoniens, après les fêtes, du « dry january ». Pour les aider, elle propose tout au long du mois des astuces, des idées recettes de boissons notamment sur sa page Facebook **SantepourtousNC**. Des professionnels resteront disponibles pour les questions qui seraient posées dans le cadre de ces publications.

Pour relever le défi, des règles simples

- Ne pas boire d'alcool à partir de votre heure de lever le 1^{er} janvier et jusqu'à la fin du mois.
- Si vous relevez le défi durant tout le mois, vous aurez des bénéfices nettement supérieurs. Le plus beau d'entre eux sera sans doute d'avoir trouvé du plaisir à sortir, dîner chez soi, se relaxer, voir ses proches... sans y associer l'alcool et ainsi repérer les verres qui ne correspondent pas à un choix délibéré mais plutôt à une routine.



**Pour assister à la matinée Sport Santé le 28 janvier 2022
entre 8h et 10h40 (10, rue Kataoui, Nouville)
ou pour plus d'informations :**
contactez Jérôme DEVILLERS, chargé de communication au GIEP-NC,
au 28 61 54 (communication@giep.nc)



Retrouvez nos
communiqués de presse
sur **www.giep.nc**
rubrique
"Espace Médias"

« SPOT TO BIEN SANS ALCOOL »

Les actions de l'ASS-NC pour la prévention alcool

L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC)

L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) est un établissement public administratif créé par délibération du congrès en 2001. Ses missions sont d'améliorer et protéger la santé de tous les Calédoniens. Elles s'articulent autour de trois axes majeurs : prévenir, comprendre et agir.

Dans le cadre de son programme de prévention en addictologie, l'agence développe des actions visant à sensibiliser, informer, accueillir, accompagner les Calédoniens sur les questions liées aux addictions (alcool, tabac, cannabis, écrans...). Dans ce cadre elle développe notamment des actions au sein du dispositif DECLIC.



AGENCE SANITAIRE
ET SOCIALE DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Les actions de l'ASSNC pour la prévention alcool

Dans le cadre de ses missions de prévention, l'ASSNC intervient tout au long de l'année :

- En milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes aux risques que peut comporter la consommation de l'alcool mais aussi pour retarder l'âge de la première consommation d'alcool
- En milieu professionnel pour sensibiliser aux risques d'une consommation abusive d'alcool, aux risques d'une consommation en milieu professionnel
- Auprès de publics divers au regard de leurs demandes : associations sportives, culturelles, de femmes, de squat
- A l'occasion d'événements portés par nos partenaires.

Enfin l'ASSNC c'est aussi deux dispositifs d'accompagnement : le DRAA et DECLIC.

Le dispositif DECLIC de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie

Ce dispositif gratuit, anonyme et confidentiel accueille, accompagne et soutien les jeunes de moins de 25 ans et leur famille face aux consommations (cannabis, tabac, alcool, écrans...). Les consultations jeunes consommateurs DECLIC sont proposées sur Koné, Koumac, Poindimié, Houailou, Bourail, La Foa, Païta, Mont-Dore et Nouméa. **Pour tous renseignements sur ce dispositif, appelez le 25 50 78 ou écrivez à l'adresse declic@ass.nc.**

Alcool en Nouvelle-Calédonie : quelques chiffres

Chiffres baromètre santé jeune 2019 :

- 70% des jeunes calédoniens de 10 à 18 ans ont déjà expérimenté l'alcool
- L'âge moyen de la première gorgée est de 12 ans.
- Le taux de jeunes ayant expérimenté l'alcool entre 13 et 18 ans en Nouvelle-Calédonie (78.8%) devance celui de la Polynésie Française (69%).
- Un peu plus d'un jeune sur quatre déclare avoir consommé de l'alcool dans les 30 derniers jours avant l'enquête.
- La fréquence de consommation d'alcool augmente de façon importante avec l'âge.

Pour plus d'informations concernant l'Agence Sanitaire et Sociale (ASS-NC) :

contactez Anne-Laure MEUNIER, chargée de communication à l'ASS-NC, au 25 07 71 (communication@ass.nc)

Un dispositif préparatoire à l'emploi ou à une formation qualifiante



Situé à Nouville – 10, rue Kataoui, le SPOT est un dispositif basé sur l'individualisation des parcours et des apprentissages, élaboré à la demande de la Nouvelle Calédonie.

Il a pour mission de préparer le public le plus éloigné de l'emploi à intégrer des formations qualifiantes ou de favoriser leur insertion directe.

Avec un taux d'insertion directe des stagiaires de plus de 50% un an après leur sortie, le SPOT démontre la capacité du GIEP-NC à proposer une ingénierie pédagogique spécifique, de qualité et innovante.



Qu'est-ce que le dispositif SPOT ?

Dans le cadre du développement des pôles destinés à porter la réforme de la formation professionnelle en Nouvelle-Calédonie, le GIEP-NC a été identifié comme établissement support dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Le pôle accueille des publics en difficulté en vue de leur offrir un accès à la formation continue voire à un premier niveau d'emploi. Ce pôle préparatoire ne cible pas un ou plusieurs métiers : il permet d'alimenter les formations pré-qualifiantes ou qualifiantes des autres pôles sectoriels ou conduit directement à l'emploi.



Quels objectifs ?

L'acquisition de compétences clés à l'employabilité et si possible la construction d'un parcours professionnel. Permettre une continuité de parcours vers une formation qualifiante, une formation en alternance, une insertion directe vers l'emploi ou un projet de développement personnel.

Pour qui ?

Toutes les personnes à partir de 17 ans, majoritairement sans qualification et ayant besoin d'un accompagnement pour s'insérer professionnellement.

Leurs besoins vitaux ne sont pas toujours satisfaits et elles ne possèdent pas les compétences pour accéder à un dispositif de formation ou à un 1^{er} niveau d'employabilité.



Quelles modalités d'accès ?

Le public bénéficiaire est identifié par les acteurs du Réseau Information Insertion Formation Emploi (RIIFE).

Les stagiaires sont accompagnés avant leur entrée en formation afin de les préparer dans les meilleures conditions au déroulement de leur parcours SPOT.

De nouveaux stagiaires peuvent entrer toutes les 4 semaines dans le dispositif SPOT.



GRUPEMENT POUR L'INSERTION & L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES

LE GROUPEMENT POUR L'INSERTION ET L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES (GIEP-NC)

Présentation

Créé en 2019, le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC) est issu de la fusion de trois établissements publics du domaine de la formation professionnelle : l'EFPA, l'EMM et l'IDC-NC. La volonté de favoriser un continuum dans le parcours de formation et d'insertion a conduit ces structures à se regrouper au sein d'un seul organisme, le GIEP-NC.

Les formations professionnelles mises en oeuvre par le groupement, s'adressent :

- Aux publics les plus éloignés de l'emploi afin de favoriser leur insertion
- Aux entreprises et à leurs salariés, par une offre de formation professionnelle continue (remise à niveau technique, perfectionnement, évolution technologique, reconversion professionnelle, VAE...)

Les missions du GIEP-NC

Le GIEP-NC est un ensemble de pôles de compétences pour le développement professionnel. Il a pour mission de :

- Informer, orienter et accompagner dans le projet professionnel ;
- Préparer à l'emploi et/ou à une formation qualifiante ;
- Former aux métiers de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, de la maintenance automobile et engins, de la mer et du transport logistique.

Ces missions ont pour objectif de favoriser :

- L'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- L'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue ;
- L'adaptation et le maintien dans l'emploi ;
- La promotion professionnelle et sociale par l'accès aux différents niveaux de qualification.

La gouvernance du GIEP-NC

Les membres fondateurs du GIEP-NC sont :

- La Nouvelle-Calédonie,
- Les trois provinces,
- Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs,
- Les missions d'insertion des jeunes des provinces Nord et Sud,
- L'Établissement Provincial de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi (EPIFE) .

La gouvernance stratégique du groupement est confiée à une assemblée générale organisée en trois collèges :

- Institutionnel
- Partenaires sociaux
- Insertion

La gouvernance opérationnelle est assurée par un conseil d'administration resserré dont le président est également le président de l'assemblée générale. Le directeur assure le fonctionnement du groupement, sous l'autorité du conseil d'administration et de son président.